Décision 02-D-41 du 26 juin 2002

relative au respect de l'injonction prononcée à l'encontre de la société France Télécom par la cour d'appel de Paris dans son arrêt du 29 juin 1999

Posted on: 14 août 2002 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Sonera France, Scoot France
Dispositif(s)	Sursis à statuer
Entreprise(s) concernée(s)	France Télécom

Lire

le texte intégral de la décision
198.47 Ko